

Image not found or type unknown



Indemnité journalière de commercante en cessation d'activité

Par **masaurais**, le **13/05/2011** à **18:50**

Bonjour,

je suis commerçante sur les marchés, mais avec un arrêt maladie pour cancer, je vais arrêter mon activité et radier mon entreprise pour guérir et plus tard devenir salarié. je perçois 19 e par jour de la RSI, mais quand je vais cesser mon entreprise je serait au chômage, qui me versera des indemnités?

merci